

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- Le Conservatoire numérique communément appelé le Cnum constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Photos : Revue technique de photographie
Auteur(s)	G. Guilleminot (Firme)
Titre	Photos : Revue technique de photographie
Adresse	Paris : Les éditions Torcy, 1927-1932
Nombre de volumes	32
Cote	CNAM-BIB P 1048
Sujet(s)	Photographie -- Périodiques Chimie photographique -- Périodiques Photographie -- Traitement -- Périodiques Photographie -- Développement et révélateurs -- Périodiques
Note	À partir du no. 19 (mai-juin 1930), l'éditeur commercial change : Girard, puis R.Girard & Cie à partir du no. 29 (jan-mars 1932).
Notice complète	https://www.sudoc.fr/142965901
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?P1048
LISTE DES VOLUMES	
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	N°1. Mai-Juin 1927 N°2. Juillet-Août 1927 N°3. Septembre-Octobre 1927 N°4. Novembre-Décembre 1927 N°5. Janvier-Février 1928 N°6. Mars-Avril 1928 N°7. Mai-Juin 1928 N°8. Juillet-Août 1928 N°9. Septembre-Octobre 1928 N°10. Novembre-Décembre 1928 N°11. Janvier-Février 1929 N°12. Mars-Avril 1929 N°13. Mai-Juin 1929 N°14. Juillet-Août 1929 N°15. Septembre-Octobre 1929 N°16. Novembre-Décembre 1929 N°17. Janvier-Février 1930 N°18. Mars-Avril 1930 N°19. Mai-Juin 1930 N°20. Juillet-Août 1930 N°21. Septembre-Octobre 1930 N°22. Novembre-Décembre 1930 N°23. Janvier-Février 1931 N°24. Mars-Avril 1931 N°25. Mai-Juin 1931 N°26. Juillet-Août 1931 N°27. Septembre-octobre 1931 N°28. Novembre-Décembre 1931 N°29. Janvier-Février-Mars 1932 N°30. Avril-Mai-Juin 1932 N°31. Juillet-Août-Septembre 1932 N°32. Octobre-Novembre-Décembre 1932

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Auteur(s) volume	G. Guilleminot (Firme)

Titre	Photos : Revue technique de photographie
Volume	N°2. Juillet-Août 1927
Adresse	Paris : Les éditions Torcy, 1927
Collation	1 vol. (p.[27]-48) : ill. ; 25 cm
Nombre de vues	28
Cote	CNAM-BIB P 1048 (2)
Sujet(s)	Photographie -- Périodiques Chimie photographique -- Périodiques Photographie -- Traitement -- Périodiques Photographie -- Développement et révélateurs -- Périodiques
Thématique(s)	Technologies de l'information et de la communication
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	24/09/2019
Date de génération du PDF	07/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	https://www.sudoc.fr/142965901
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?P1048.2

80 Km 186

N° 2

JUILLET-AOUT 1927

PHOTOS



REVUE TECHNIQUE DE PHOTOGRAPHIE



Paraisant tous les 2 mois

Le Numéro 3 francs

Rédaction et Administration

13, Rue d'Odessa

PARIS-14^e

REVUE TECHNIQUE DE PHOTOGRAPHIE

PHOTOS

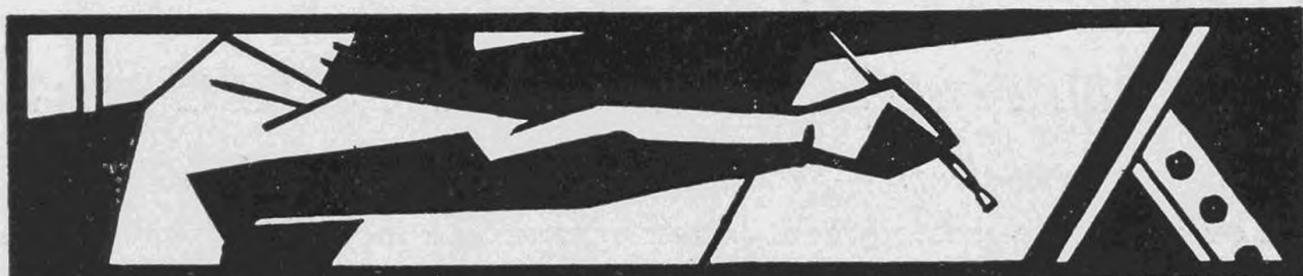




Gesnouin, Grandturin et C^{ie}
Photograveurs, Paris.

Portrait

par Studio V. HENRY, Paris



LE BROMOIL

(Suite)

GONFLEMENT

Un gonflement bien conduit doit amener la gélatine de l'épreuve, soit à un degré tel qu'elle accepte convenablement une encre déterminée, soit à un degré quelconque pour lequel il est nécessaire de composer une encre de dureté appropriée.

La 1^{re} méthode suppose un opérateur averti et connaissant suffisamment son papier et ses encres (surtout quand ce sont des encres de couleur). La 2^e méthode est celle à laquelle on aura le plus souvent recours, vu que dame gélatine est essentiellement capricieuse et changeante. Ce n'est, d'ailleurs, qu'à la façon dont une "planche" se comporte à l'enrage qu'on peut reconnaître si elle a été, ou non, correctement gonflée pour l'encre dont on est en train de se servir. Le pied de biche est-il happé par la planche ? Y colle-t-il ? Le mouvement de tapotement enlève-t-il l'encre au lieu d'en affiner le grain ? La planche est trop gonflée. Il faut ou la laisser sécher pour la faire ensuite moins gonfler ; ou, ce qui est préférable et plus rapide, amollir l'encre.

L'encre s'étale-t-elle uniformément et, fait-elle trop facilement tableau noir, même avec un tapotement assez accentué ? La planche n'est pas assez gonflée. Il faut ou la remettre à l'eau pour la faire gonfler davantage ou, quand la chose est possible, utiliser une encre plus dure.

En résumé, disons qu'il vaut mieux pécher par excès que par défaut puisqu'il est toujours possible d'amollir une encre et que l'inverse est impossible.

De quels moyens disposons-nous pour faire gonfler la gélatine ?

1^o De la chaleur. — En débutant avec une eau à 25° environ dont on augmente prudemment la température de façon à ne pas dépasser le point de fusion de la gélatine.

2^o De l'ammoniaque. — Une solution de 5 pour cent d'ammoniaque utilisée à la température ambiante agit plus rapidement et plus efficacement que l'eau chaude, mais aussi d'une façon plus dangereuse. Une durée d'immersion de 6 minutes est habituellement suffisante. On peut aussi utiliser une eau ammoniacale plus diluée qu'on fait alors chauffer modérément.

3^o Du coup de presse. — Après 2 ou 3 passages à la presse à reports, la capacité d'absorption de la gélatine est augmentée et elle gonfle d'une façon beaucoup plus accentuée quand on la remet à l'eau.

Ces 3 procédés conduisent approximativement aux mêmes résultats, mais, au cours de toutes ces opérations et de toutes celles qui précédent, on ne doit pas perdre de vue que la surface de la gélatine est très fragile et qu'on doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter des accidents irrémédiabes.

Disons enfin qu'on peut se rendre compte du degré approximatif de gonflement, soit en examinant l'épreuve sous une lumière oblique qui permet de se rendre compte des reliefs de la gélatine, soit en promenant les doigts à sa surface : les endroits où l'encre doit prendre doivent paraître assez rugueux au toucher et, ceux où elle ne doit pas prendre, assez lisses et même légèrement visqueux.

ENCRAGE

La palette pour étaler les encres peut être, avec le minimum de frais, constituée par le côté verre d'un vieux cliché. Dans un des angles, on met une petite quantité d'encre qu'on travaille pendant une minute ou deux avec la pointe arrondie d'un couteau de cuisine et qu'on étale finalement en couche mince et homogène.

L'épreuve, sortie du bain de gonflement, est étalée sur un matelas constitué par 2 ou 3 épaisseurs de papier buvard humide, mais non ruisselant. Toute la surface en est essuyée (*par tapotements légers*) avec un linge fin et surtout *non pelucheux* (La mousseline à beurre est le

prototype du genre) de façon à enlever toute trace d'eau. En cet état, la "planche" est prête pour l'enrage et c'est à ce moment qu'une courte leçon pratique vaudrait mieux que toutes les explications que nous allons pouvoir donner par écrit.

Essayons néanmoins de préciser les principaux mouvements d'enrage : Prélèvements d'encre sur la palette, mouvements d'apport, tapotements, chocs et balayages.

Pour chacun de ces mouvements, le pinceau doit être tenu au dessus de la partie renflée du manche de façon à pouvoir agir avec *élasticité et souplesse*.

Pour prélever de l'encre, on appuie légèrement, à 2 ou 3 reprises, le pinceau sur l'encre qui est étalée sur la palette et on égalise sa charge en tapotant ensuite à un endroit propre. Point important à observer : on ne doit prendre que très peu d'encre à la fois.

Pour apporter l'encre sur la planche, on appuie le pinceau sur la partie à encrer en lui imprimant un léger mouvement de torsion accompagné de glissement ; puis, cessant l'appui, on laisse le pinceau revenir, grâce à son élasticité, à sa position initiale et, sans quitter la planche, on passe à la région voisine. On ne doit amener l'épreuve que très progressivement à son intensité définitive et il est préférable qu'à aucun moment on ne soit amené à enlever un excès d'encre car alors la matière n'a plus la même qualité.

Ces mouvements d'apport n'ont donné qu'une ébauche qui a besoin d'être affinée, ce à quoi on procède au moyen des tapotements : très petits chocs répétés, *presque sans quitter la planche*, et à la suite desquels on doit voir l'image se dégager avec ses plus fins détails.

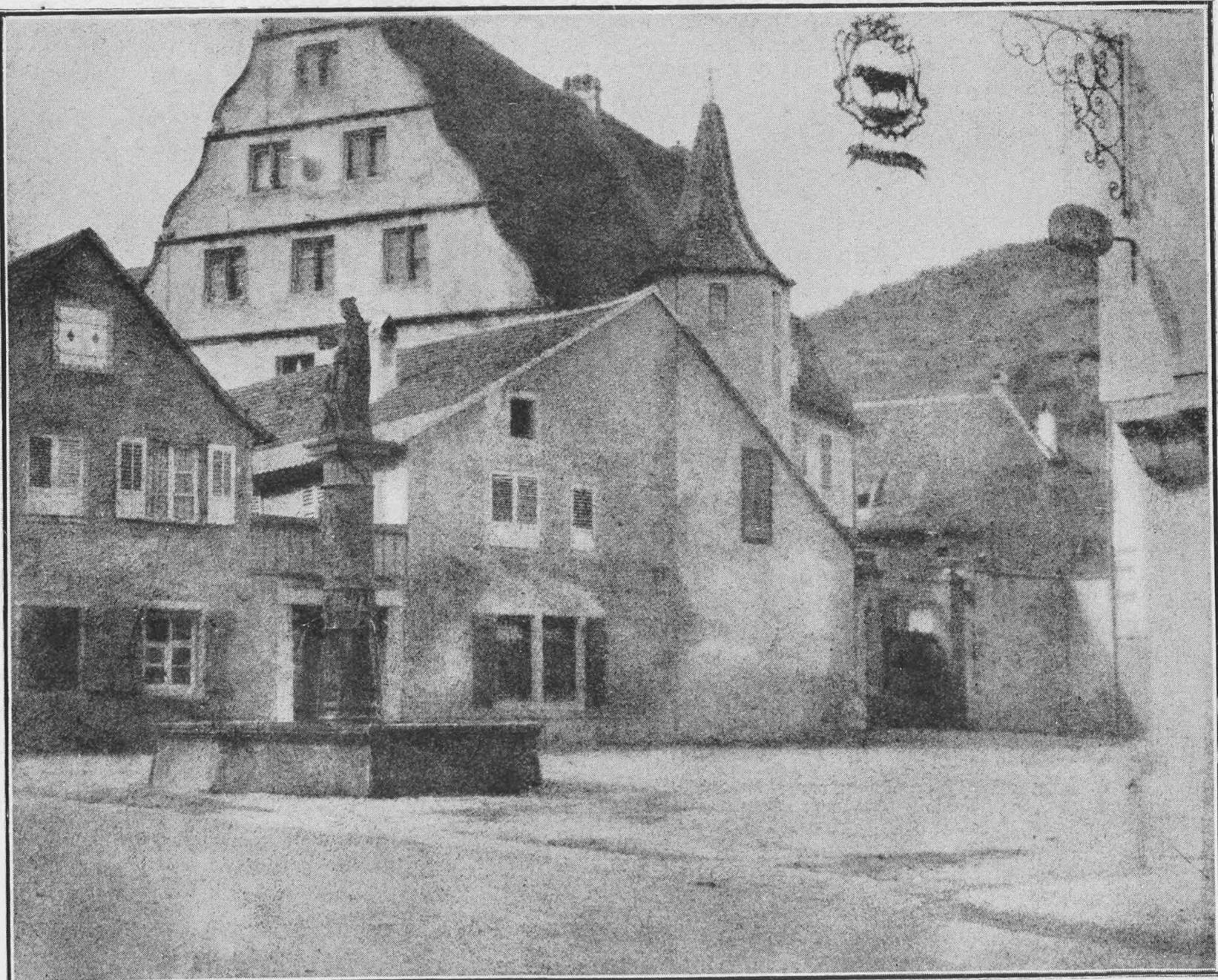
C'est surtout au cours de ces tapotements qu'on sent, au bout des doigts qui tiennent le pinceau, si le degré de gonflement de la planche est en accord avec l'encre utilisée. S'il y a lieu de l'amollir, on ne doit le faire que très progressivement en ajoutant à l'encre initiale de très petites quantités d'encre plus molle ou de médium.

Pour éclaircir une région ou décaper des blancs, on peut procéder par chocs : le pinceau presque complètement déchargé d'encre (ou un pinceau n'ayant pas encore été utilisé) étant projeté verticalement et avec assez de force sur les régions que l'on désire éclaircir.

Coin
d'Alsace
“ANDLAU”

Report de
Bromoil

par
M. A. Lux,
de Strasbourg



On arrive au même résultat par le « coup de balayage » rapidement donné avec *le biseau* du pinceau tenu incliné. Dans ce cas, on chasse l'encre vers les noirs voisins qui s'en trouvent ainsi renforcés. Ce mode d'action n'est donc pas complètement identique à celui du choc qui enlève plus uniformément l'encre sur la région traitée.

Pour encrer localement de petits détails ou « surentrer » de petites régions, on se sert de pinceaux de grandeurs appropriées et on peut même utiliser une encre plus molle que celle qui sert pour l'ensemble de la planche.

L'encre grasse ne séchant que très lentement, l'épreuve terminée doit être mise à sécher pendant quelques jours, *bien à l'abri de la poussière* avant de pouvoir être montée ou mise en album.

Si on recherche la matité complète, on peut dégraissier l'épreuve. Pour ce faire, l'épreuve étant presque sèche, (c'est-à-dire au moins 24 heures après son encrage) on la plonge pendant quelques secondes dans un bain de tétrachlorure de carbone ou d'essence minérale. Le tétrachlorure est préférable car il est ininflammable, ne provoque pas de coulées et peut resservir plusieurs fois ; son seul défaut est de coûter plus cher que l'essence.

REMARQUES DIVERSES

Il faut travailler à l'abri de la poussière car l'encre grasse la happe avec la plus grande facilité. En tous cas, il ne faut pas essayer de l'enlever (soit avec la pointe d'une aiguille, soit avec celle d'un grattoir) avant la dessication complète, car on abîmerait presqu'à coup sûr la surface de la gélatine.

Les grattages, le repiquage et la retouche se font, de préférence, sur l'épreuve sèche. On utilise pour repiquer des petits pinceaux d'aquarelle très fins et de l'encre très molle.

Le nettoyement des marges, si on a tiré l'épreuve avec marge, se fait sur l'épreuve encore humide au moyen d'une touffe de coton hydrophile mouillée mais non ruisselante.

On peut exciter localement le relief de la gélatine en la frottant très doucement au moyen d'une petite éponge trempée dans une solution ammoniacale à cinq pour cent. Ceci sert quand on désire augmenter les contrastes d'une région déterminée.

Ne pas utiliser la solution d'acide sulfurique à un ou deux pour cent, assez souvent conseillée pour faire disparaître, après blanchiment, les traces jaunâtres de l'image quand il en reste, car ces traces ne peuvent influencer en rien l'enrage et servent même à le guider ; à vouloir les faire disparaître par un traitement à l'acide sulfurique on court le risque (si les lavages après blanchiment n'ont pas été suffisants) de provoquer un tannage général de la gélatine, ce dont on n'a nul besoin.

Pour le blanchiment, il est indispensable (pour éviter des réactions secondaires nuisibles à l'efficacité du bain) d'utiliser des cuvettes *bien propres*. Il faudra donc, si besoin en est, les nettoyer préalablement soit avec une solution de bichromate à 10 ou 15 pour mille additionnée de 20 à 30 c. c. d'acide sulfurique ; soit à l'acide chlorhydrique pur.

Ainsi que déjà dit, il sera préférable de faire ses premières armes avec des encres noires dont les 2 qualités : noir machine et noir taille-douce, offriront plus de ressources que les encres de couleurs qui sont souvent assez molles et n'existent qu'en une seule qualité. La teinte un peu froide du noir machine ou du noir taille-douce peut être relevée par une pointe de bleu ou de terre de Sienne.

Une épreuve ratée à l'enrage peut être recommandée après en avoir enlevé toute l'encre au moyen d'un tampon de coton hydrophile imbibé d'essence minérale, opération à laquelle il est loisible de procéder sous l'eau, si on le désire.

En utilisant les papiers Bromoil Guilleminot dont les hautes qualités ont été reconnues par tous ceux qui les ont employés et en suivant les instructions qui précèdent, on évitera les alternatives de succès et de réussite que connaissent fatalement tous ceux qui changent constamment de formules et de produits ou qui s'embarrassent dans des complications qui, quoique décrites dans certains traités, sont parfaitement inutiles, quand elles ne sont pas nuisibles.

Dans un prochain article, nous étudierons le "report" des épreuves obtenues par le procédé que nous venons de décrire.

Portrait

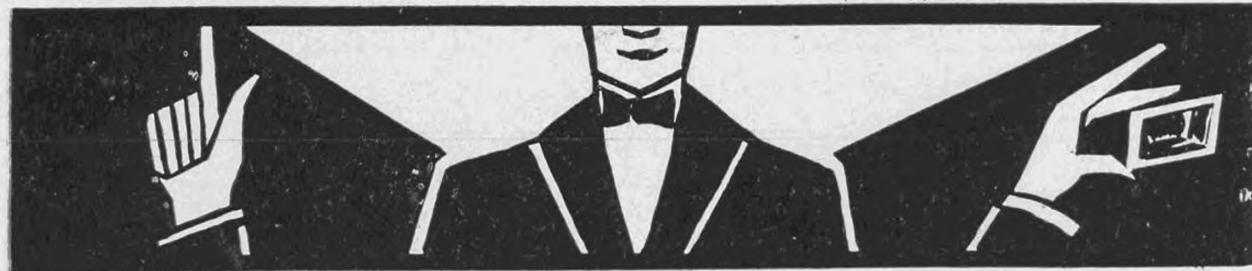
par

Studio V. HENRY

Paris

Gesnouin, Grandturin et C^{ie}
Photograveurs, Paris





RECETTES & TOURS DE MAIN

LES VIRAGES SÉPIA (suite)

III. — VIRAGES DIVERS EN UN SEUL BAIN

On a cherché à simplifier les manipulations précédentes en les réduisant à une seule produisant son effet à froid ou, tout au moins, à une température suffisamment basse pour que la gélatine n'ait pas besoin d'être préalablement tannée.

Plusieurs méthodes peuvent être envisagées, soit qu'on s'adresse aux propriétés du sélénium, soit à celles des polysulfures alcalins, soit enfin à celles du soufre colloïdal⁽¹⁾.

A. — Virage au séléno-bromure

Faire fondre, à une chaleur modérée, dans une capsule de porcelaine le mélange :

et, après dissolution du sélénium, compléter le volume à 250 c.c. avec de l'eau. On conservera cette solution de réserve dans des flacons sinon pleins, du moins bien bouchés, de façon à la mettre le plus possible à l'abri de l'action de l'oxygène et de l'acide carbonique de l'air.

(1) On dit que le soufre est à l'état colloïdal quand il est dans un état de division tel qu'il peut demeurer indéfiniment en suspension dans l'eau sans se déposer ou précipiter.

Pour l'emploi, on fait une solution diluée avec 2 ou 3 volumes d'eau dans laquelle on plonge les épreuves sommairement lavées. Une légère augmentation de température facilite le virage dont la durée peut varier de 10 minutes à une demi-heure. Après virage, procéder aux lavages habituels.

Ce virage ne marche bien qu'avec les papiers au chloro-bromure (Pirguil Guilleminot) ou au chlorure (Dinox Guilleminot), papiers dont le grain d'argent réduit est relativement fin.

La pratique du double fixage est nécessaire pour éviter d'avoir des blancs teintés. Si on en obtenait quand même, on pourrait, après virage en sépia, plonger les épreuves pendant quelques minutes dans une solution de bisulfite de soude ordinaire à dix pour cent dans laquelle les blancs reprendraient leur pureté.

B. — *Virage au polysulfure de sodium*

Dans un récipient en verre ou en porcelaine, faire bouillir la solution :

{ Monosulfure de sodium	50 gr.
{ Eau.	50 c.c.

et lui ajouter petit à petit 8 à 10 grammes de soufre en canons pulvérisé (pas de soufre en fleur). Tout le soufre dissous, compléter le volume à 100 c.c. avec de l'eau et conserver dans des flacons bien bouchés.

Les épreuves très sommairement rincées après fixage sont virées dans une solution obtenue en diluant le bain de réserve ci-dessus dans 10 volumes d'eau. Le virage dure assez longtemps (une 1/2 heure environ) et dépend de la nature des papiers. Ne pas utiliser une solution plus concentrée que celle que nous venons d'indiquer afin de ne pas courir le risque d'attaquer et de désorganiser la gélatine des épreuves.

Pour vérifier le ton des épreuves, il faut les sortir du bain, dont la couleur jaune brun assez accusée est un obstacle à cette vérification. Les épreuves n'atteignent leur ton définitif qu'au cours du lavage.

Ce procédé est très économique et convient habituellement à toutes sortes de papiers, notamment aux papiers au chloro-bromure et aux papiers au chlorure (Gaslight).

C. — *Virage au polysulfure d'ammonium*

Dans une petite quantité de sulfhydrate d'ammoniaque contenue dans une bouteille, faire dissoudre, jusqu'à refus, du soufre en fleur. La dissolution se fait par petites fractions à la fois et en agitant. Petit à petit, le sulfhydrate d'ammoniaque prend une belle coloration rouge-rubis et quand la petite portion de soufre qu'on viendra d'ajouter refusera de se dissoudre, ce sera l'indice que la saturation complète aura été obtenue.

Il suffit de 10 à 15 gouttes (pas plus) de la solution concentrée dans une cuvette 18×24 , à peu près remplie d'eau, pour avoir un bain de sulfuration suffisamment actif. Les épreuves sommairement lavées y sont introduites une à une, mais il n'y a aucun inconvénient à les entasser les unes au dessus des autres et point n'est besoin d'agiter constamment le bain. Le virage se fait assez lentement. On doit le faciliter par une légère augmentation de la température qu'on peut porter vers 30 ou 35° sans courir le risque de faire fondre la gélatine des épreuves. Le virage ne dure alors qu'une dizaine de minutes.

Ce virage est, comme le précédent, très pratique et très économique mais ne convient pas à tous les papiers, certains refusant complètement d'y virer. Il faudra procéder à un essai préalable en n'oubliant pas l'augmentation de température que nous avons conseillée.

D. — *Virage au soufre colloïdal*

Préparer la solution :

{	Hyposulfite de soude	125 gr.
	Dextrine (blonde ou blanche)	125 gr.
	Acide chlorhydrique	50 c.c.
	Eau, q. s. pour	1 litre

dans laquelle on peut plonger l'épreuve au bromure, après un rinçage très sommaire, à sa sortie du bain de fixage. Après une demi-heure de séjour, le ton ne semble souvent pas modifié, néanmoins le virage se poursuit et se termine au cours des lavages auxquels il est nécessaire de soumettre les épreuves. Ce virage peut convenir à toutes sortes de papiers.

(à suivre)



LES LOIS QU'IL FAUT CONNAITRE

LA PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

Loi du 22 Avril 1927 complétant la loi du 30 Juin 1926

Comme il fallait s'y attendre et comme nous le laissions prévoir dans le numéro précédent, le législateur a remis sur le chantier son œuvre très imparfaite.

La plus importante des modifications apportées par la loi du 22 Avril 1927 est certainement celle qui a trait aux **délais pour former la demande en renouvellement**.

La loi du 30 juin avait accordé, pour former cette demande, un délai de 3 mois aux locataires dont les baux étaient expirés ou avaient une durée de moins de 18 mois. Beaucoup de commerçants ayant laissé passer la date du 10 octobre 1926 sans introduire leur demande, se trouvaient donc forcés à bénéficier de la loi.

La loi du 22 avril a accordé un nouveau délai de trois mois, à partir du 15 avril 1927. **Le délai viendra donc à expiration le 15 juillet 1927.**

Ne perdez pas de vue cette disposition essentielle, vous dont le bail est expiré ou a encore une durée moindre de 18 mois.

La nouvelle loi a aussi tranché une question qui divisait profondément la jurisprudence : celle de l'expulsion du locataire en référé lorsque le propriétaire entendait reprendre l'immeuble.

La loi décide qu'*aucune expulsion ne pourra avoir lieu si les parties n'ont pas comparu d'abord en conciliation.* En outre, des délais de grâce pourront être accordés aux locataires de bonne foi. Ces dispositions sont de nature à adoucir dans la pratique, pour le locataire, les rigueurs de la loi du 30 juin 1926.

* * *

Loi du 30 Juin 1926 (suite)

Examinant dans la première partie de cette étude les effets de la demande de renouvellement du bail commercial, nous avons vu l'hypothèse la plus simple : *accord des parties devant le magistrat conciliateur.*

Mais le cas qui se présentera le plus fréquemment sera celui du désaccord. Alors les solutions varient suivant :

1^o que le propriétaire accepte le principe du renouvellement en se bornant à contester seulement les conditions de ce renouvellement (conditions de prix et de durée, notamment) ;

2^o que le propriétaire refuse formellement tout renouvellement.

1^{re} Hypothèse : Désaccord portant seulement sur les conditions du renouvellement (Prix, durée, etc.).

La loi a institué alors la procédure d'arbitrage. Chaque partie désigne un arbitre à l'audience de conciliation ou dans un délai de 15 jours. A défaut des parties, le Président y pourvoit d'office. Ce sont ces arbitres qui déterminent les nouvelles conditions du bail.

Prix. Ils le feront en s'entourant de tous les renseignements de fait, de conditions économiques, de la situation, de l'importance, de l'état de l'immeuble. *Mais à la différence des locaux à usage d'habitation (loi du 1^{er} avril 1926), il n'y a pas ici de prix limite.* Les arbitres examineront en outre la valeur et la sincérité des offres qui pourraient être faites au propriétaire par des tiers désireux de louer l'immeuble. Si le locataire occupant ne peut faire une offre au moins égale, il sera évincé au profit du tiers. Cependant, si l'offre du tiers est jugée disproportionnée avec la valeur réelle du loyer, le locataire évincé

“Noroit”

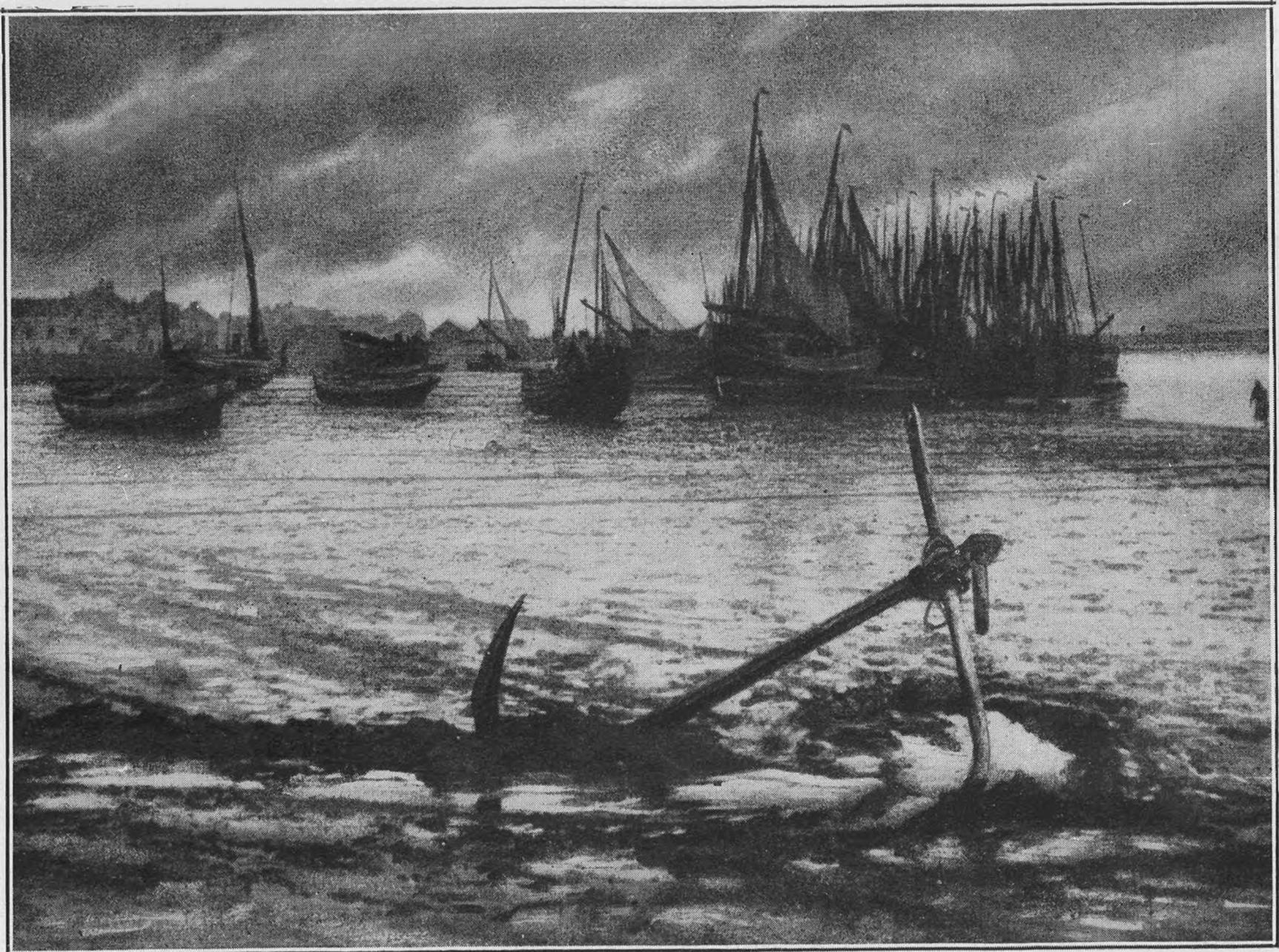
à Etaples

Report de

Bromoil

par

M. C. DE SANTEUL



aura droit à une indemnité que le tribunal civil fixera et qui devra être payée par le nouveau locataire, *avant* son entrée en jouissance.

Durée. Le nouveau bail aura une durée égale à celle du bail primitif. Toutefois, il ne devra pas dépasser 9 ans.

Si les arbitres ne peuvent se mettre d'accord, l'affaire revient devant le Président du Tribunal qui entend les parties assistées de leurs conseils, avocats ou avoués. Il confère également avec les arbitres et il rend une ordonnance motivée. Cette ordonnance pourra d'ailleurs être frappée d'appel devant la Cour dans le délai de 15 jours après sa signification.

Ainsi les conditions du renouvellement seront fixées, suivant le cas, par trois décisions juridictionnelles : 1^o Décision des arbitres ; 2^o Ordonnance du Président ; 3^o Arrêt de la Cour d'Appel.

Mais aucune de ces décisions ne constituera le *nouveau bail*. Seulement dans les 15 jours qui suivront cette décision, les parties devront procéder à la rédaction d'un nouveau bail écrit, conforme naturellement aux conditions arrêtées dans la décision juridictionnelle.

2^e Hypothèse : Le propriétaire refuse absolument tout renouvellement.

C'est son droit. Mais il devra alors à son locataire une indemnité qui sera égale au préjudice causé par le défaut de renouvellement.

Solution très rigoureuse, puisque cette indemnité comprendra le dommage total éprouvé par le locataire et portant sur tous les éléments corporels et incorporels du fonds (clientèle, achalandage, pas de porte, etc.) et même les frais de déménagement.

C'est le tribunal civil de la situation de l'immeuble qui fixe l'indemnité. Le locataire engagera son action suivant les règles de la procédure habituelle : *assignation dans les quinze jours qui suivent le procès-verbal de non-conciliation*. Délai d'appel : 15 jours.

Mais pratiquement, l'hypothèse du refus pur et simple de renouvellement par le propriétaire se présente rarement, parce qu'elle comporte pour celui-ci des conséquences rigoureuses.

Louis Cadars,

(à suivre)

Avocat à la Cour d'Appel de Bordeaux.

“Le Repos de
la Danseuse”

Mlle ROUSSEAU
de l'Opéra

par M. P. C.

Studio Torcy

Paris





LE MONTAGE DES ÉPREUVES

Modernisez la présentation de vos épreuves

A une époque déjà lointaine, où la photographie n'était pas encore une profession encombrée, il suffisait d'avoir quelque talent ou même un peu de goût pour connaître le succès ; à l'heure actuelle, ces mêmes qualités demeurent nécessaires, mais il faut y ajouter, en outre, un sens très averti des exigences de la clientèle. Il ne suffit plus de livrer de beaux portraits, il faut en outre les présenter dans un cadre élégant, car le goût du luxe a envahi peu à peu les classes de la Société ; le moraliste peut déplorer cette évolution, mais le commerçant, l'industriel et même l'artiste — le photographe possède en effet cette triple personnalité — sont obligés de se mettre à l'unisson ou de disparaître.

Cette nécessité de présenter les portraits sur un support de luxe offre d'ailleurs moins d'inconvénients qu'on ne pourrait le croire, et nous réserve même quelques compensations très appréciables. Tout d'abord, les procédés modernes : collage à sec, montage sous passe-partout ou dans un portefeuille n'offrent aucune difficulté et permettent même de livrer les épreuves dans un délai beaucoup plus court ; ils se prêtent à une grande variété, laissant à chaque opérateur la faculté de se créer une « manière personnelle », un style individuel qui constitue en quelque sorte une marque de fabrique ; enfin, ils ajoutent une valeur commerciale à la valeur artistique du portrait, la doublent en quelque sorte, si bien que le support qui vous a peu coûté, permet d'augmenter de 25 à 30 % le montant de la facture.

Si vous avez une clientèle élégante, montez donc vos épreuves avec goût et présentez-les même avec luxe, car le succès ne peut manquer de couronner vos efforts.

L'industrie photographique tient d'ailleurs à votre disposition les procédés de montage les plus variés, depuis le collage à sec jusqu'au montage sous chemise ou sous passe-partout.

Malheureusement, le travail intensif est devenu la règle de toutes les industries, il faut aller toujours plus vite pour satisfaire aux exigences des clients, et le collage à sec — bien plus rapide que le collage humide — est encore parfois trop lent. D'où la nécessité de ne consacrer que quelques minutes au montage, il n'en faut pas plus pour insérer une épreuve dans un portefeuille ou pour la fixer par le bord supérieur dans une chemise, avec un filet de seccotine. Dans les deux cas cependant la présentation peut être impeccable, et l'effet des plus heureux, car les soins apportés au montage prouvent que le photographe attribue une *réelle valeur* à la photographie elle-même, tant au point de vue artistique qu'au point de vue commercial.

Il convient de rappeler que les Etablissements Tochon-Lepage et Cie, de Paris, dont la fondation remonte à 1868, sont spécialisés depuis près d'un demi siècle (exactement depuis 1880) dans la fabrication des supports pour épreuves photographiques, et qu'en incorporant la Maison Derepas en 1919 ils ont acquis le droit d'exploitation des brevets concernant le collage à sec (presses, adhésifs, supports artistiques). Leur fabrication actuelle comprend en outre les types de supports les plus variés : portefeuilles, chemises, passe-partout.



Portrait

par H. MANUEL

Broderies de la Maison MARESCOT, Paris

*Présentez à votre clientèle
des épreuves sur*

PAPIER "BROMOIL"

Guilleminot

Le Succès vous est assuré

par

Leur réel cachet artistique
La beauté de leur matière
Leur inaltérabilité.

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG ET Cie
22, Rue de Châteaudun - PARIS-IX^e

R. C. Seine N° 78.287

La mise en valeur de vos épreuves
ne peut être assurée
que par l'emploi :

**des SUPPORTS
des TEINTES ADHÉSIVÉES
des BRISTOLS (Pour Groupes)**

fabriqués par :

TOCHON-LEPAGE & C^{ie}

46, Rue Vercingétorix, 46 -:- PARIS
R. C. Seine N° 90.154

Vous avez parfaitement raison
de rechercher, pour vos portraits,
des négatifs

Doux et Détaillés

De tels négatifs tirés sur

PIRGUIL

vous donneront

en Noir et en Sépia

des épreuves qui seront admirées par
toute votre clientèle.

R. GUILLEMINOT, BŒSPFLUG ET Cie
22, Rue de Châteaudun - PARIS-IX^e

En un seul bain,
Incolore,
Inodore,
Et après un lavage très sommaire à
la sortie du fixage,

HEMOS

vous donnera

DE MAGNIFIQUES TONS SÉPIA-POURPRE

avec les papiers

PIRGUIL

R. GUILLEMINOT, BŒSPFLUG ET Cie
22, Rue de Châteaudun - PARIS-IX^e

Le Gérant : Paul CADARS.

R. C. Seine 345.110





Les Editions TORCY
13, Rue d'Odessa
PARIS - 14^e